

Le bac biaisé

Le « grand oral » prévu par la réforme du baccalauréat a suscité un débat virulent : cette épreuve serait discriminante. Mais n'est-ce pas le cas de tout examen ?

ANNE DUJIN

Chaque regardait le pauvre inconnu avec une si cruelle indifférence, il était si bien là comme un étranger qui ne savait pas la langue, que la marquise en eut pitié. »

C'est ainsi que Lucien de Rubempré – fils d'un apothicaire ayant pris le nom de jeune fille de sa mère – fait, sous la plume de Balzac, l'amère et courante expérience que la capacité à mener une conversation en public est une qualité inégalement distribuée selon les classes sociales, qui donne aux bien nés un avantage décisif. Plus d'un siècle et demi après, alors même que l'accès à l'éducation s'est largement démocratisé, ce constat paraît encore d'actualité : le projet d'« oral de maturité » ou « grand oral », prévu par la réforme en cours du baccalauréat, suscite bien des craintes.

Les élèves ne sont égaux ni devant les disciplines ni devant les modes d'évaluation. On le sait au moins depuis le livre des sociologues Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron *Les Héritiers* (Minuit), dont la publication, en 1964, provoque un basculement dans la réflexion sur les inégalités face aux exigences de l'institution scolaire. L'apport central de l'ouvrage est de montrer que « les étudiants les plus favorisés ne doivent pas seulement à leur milieu d'origine des habitudes, des entraînements et des attitudes qui les servent directement dans leur tâche scolaire ; ils en héritent aussi des savoirs et un savoir-faire, des goûts et un « bon goût » dont la rentabilité scolaire, pour être indirecte, n'en est pas moins certaine. »

CERCLE VICIEUX

C'est ce que les auteurs appellent le « privilège culturel », acquis hors de l'école mais valorisé par elle, et qui renforce les inégalités. Et ce cercle vicieux est encore très actif, selon Claude Lelièvre, historien de l'éducation : « Qui n'a pas entendu un jour l'appréciation : "C'est trop scolaire", de la part d'un professeur ? Cette seule remarque montre que l'école ne suffit pas à développer toutes les capacités socioculturelles

attendues, y compris attendues par l'école elle-même ! » Or, tout laisse penser, comme Balzac en a eu l'intuition, que l'oral est en effet le lieu d'expression privilégié de ces « savoir-faire » et de ce « bon goût » implicitement attendus et inégalement répartis.

Faut-il donc renoncer à l'« oral de maturité » au nom de la justice sociale ? Le problème paraît ainsi mal posé, à deux titres. D'abord, il sous-entend que l'écrit serait un mode d'évaluation plus « neutre ». Or, le pédagogue suisse Samuel Roller a mis en évidence, dès les années 1950, que l'un des apprentissages les plus discriminants socialement est l'orthographe. La dissertation, épreuve reine du système scolaire français, a d'ailleurs fait l'objet de débats virulents des années 1970 jusqu'au début des années 1990, en particulier pour son formalisme académique, réputé difficile à maîtriser. Ensuite, le poids de l'oral est loin d'être léger aujourd'hui, en particulier pour tous les élèves qui passent les épreuves de rattrapage. « Depuis 1959, le rattrapage se fait à l'oral uniquement. Or, ce ne sont pas les élèves les plus favorisés qui passent ces oraux-là. Mais là, on ne se préoccupe pas de savoir s'ils sont discriminants... », remarque Claude Lelièvre. Autrement dit, l'oral occupe une place importante dans le système scolaire français, mais on n'y prépare pas les élèves. C'est pourtant là que le « privilège culturel » a toutes les chances de jouer à plein.

Ainsi, plutôt que de s'émouvoir sur l'apparition d'un nouvel examen, il faudrait commencer par s'interroger sur l'impensé actuel de l'oral dans les enseignements. Il s'enracine probablement dans les mutations profondes qu'a connues le système d'enseignement à la fin du XIX^e siècle. En 1902, une réforme consacre l'abandon de la rhétorique : dorénavant, la pratique du discours latin et français disparaît, au profit de la dissertation. Les élèves ne sont plus préparés à l'élaboration d'un texte littéraire, mais à bâtir une argumentation logique à partir de travaux existants. Plutôt que l'excellence dans la forme, on demande la solidité du contenu. Comme le soulignait en 2002 Claire Bompain-Evesque dans un article de la *Revue d'histoire littéraire de la France*, cette réforme « est une réaction contre le tour jugé superficiel et oratoire des enseignements de l'ancienne Sorbonne (...). L'opposition entre science et éloquence apparaît comme un des leitmotivs du discours des réformateurs ». Le reflux de la rhétorique (qui était enseignée et travaillée essentiellement à l'écrit) emporte ainsi avec lui la préoccupation de l'oral.

Certes, bien plus tard, dans la seconde moitié du XX^e, d'autres systèmes d'enseignement, en particulier anglo-saxons, ont cherché à développer les « compétences sociales » ou *social skills*, telles que l'aisance à l'oral, la capacité à

travailler en groupe ou l'interaction, mais la France n'a pas suivi ce mouvement. Pour Marie Duru-Bellat, professeure émérite en sociologie à Sciences Po, « les approches anglo-saxonnes cherchent à favoriser ce qu'elles appellent l'« éducation globale ». Alors qu'il y a en France une grande réticence face à la notion même de compétence. Elle paraît suspecte. On lui préfère la notion de « savoir » ».

A cela s'ajoute le fait que, selon un mécanisme bien connu, les évaluations ont tendance à accentuer les biais existants. Donc à attendre implicitement certaines compétences chez certains élèves et pas chez d'autres. A cet égard, le registre du social n'est pas le seul concerné : les différences de traitement entre filles et garçons sont également massives. « Dans les années 1990, la thèse de Mireille Desplats a montré que les correcteurs de copies anonymes de physique étaient plus sévères avec les bonnes copies quand ils pensaient avoir affaire à des filles, car cela allait contre leur représentation implicite que les filles sont faibles en sciences. A l'inverse, ils étaient plus cléments avec les mauvaises copies, excusant les filles d'être nulles en physique », explique Marie Duru-Bellat. Se pourrait-il que l'oral engage les mêmes biais ? Il est probable que les enfants perçus comme issus de milieux peu favorisés soient l'objet des mêmes réflexes de sévérité et d'indulgence.

CHEMIN DE CRÊTE

Mais, plus de cinquante ans après la parution des *Héritiers*, de multiples travaux ont apporté la preuve qu'aucune matière, aucun mode d'évaluation n'est neutre face à la diversité des élèves. Les choix d'orientation, les méthodes pédagogiques produisent également des effets discriminants. D'autant que les classes supérieures ont toujours su s'adapter plus vite aux exigences du système scolaire pour y faire réussir leurs enfants. Ainsi Claude Lelièvre explique-t-il que, « jusqu'au milieu des années 1960, le latin et la philosophie étaient les disciplines-phares. Cela a changé lorsque de Gaulle, souhaitant adapter la France aux exigences du Marché commun, a choisi d'élargir et de renouveler l'élite en formant des bataillons d'ingénieurs, de techniciens et de commerciaux. « Math élem » devint alors la filière reine. On aurait pu penser que les mathématiques étaient des disciplines plus neutres, moins susceptibles de favoriser certains enfants plutôt que d'autres, mais ce ne fut pas le cas. Les classes supérieures se sont adaptées à cette nouvelle situation, et ont raflé la mise ».

Faut-il conclure qu'il est impossible d'évaluer sans discriminer ? Le chemin de crête est manifestement étroit. Mais, maintenant que l'on ne peut plus ignorer que les élèves ne sont pas égaux face à un examinateur, à l'écrit comme à l'oral, un déplacement du débat paraît nécessaire. Celui-ci devrait porter, non seulement sur les modalités de l'évaluation, mais plus encore sur celles de l'apprentissage, selon Marie Duru-Bellat : « Ce n'est pas parce qu'une épreuve est discriminante qu'il faut la supprimer. Selon qu'ils ont plus ou moins de vocabulaire en entrant à l'école, les élèves ne sont pas égaux devant la lecture par exemple. Mais on ne va pas renoncer à l'enseigner ! La question est de savoir ce que l'on veut que les élèves sachent. S'ils doivent maîtriser l'expression orale, il faut les y former. C'est une décision politique. » ♦

LA MONTAGNE AU MOYEN ÂGE LABORATOIRE D'INNOVATION

Si, comme moi, vous vous apprêtez à skier ou avez déjà eu la chance de skier cette année, gardez-vous de vous imaginer comme un aventurier sous prétexte de vous rendre en ski hors des pistes balisées. Ayez plutôt la pensée pour ceux qui furent autrefois les habitants de la montagne, les hommes et les femmes du Moyen Âge. On aurait en effet vite fait, en imaginant le Moyen Âge, de se représenter une chartreuse, d'en rester aux clichés d'une montagne médiévale qui aurait été une alternative à la vie des premiers ermites chrétiens, alors qu'elle fut une montagne plus peuplée qu'on ne l'imagine et, surtout, une montagne de richesse. Si des ermites pouvaient vivre en montagne, c'est parce qu'ils étaient assurés d'y être nourris et épaulés par des abbayes, ce qui leur permettait d'être nourris, et donc de prolonger leur vie spirituelle au-delà des quelques jours nécessaires pour mourir de faim et de froid. Pourtant, la montagne médiévale a longtemps été oubliée. On la voit apparaître dans la revue *Annales* au moment de la fondation de la revue en 1929. Le projet consistait, entre autres, à explorer de la vie sociale jusque-là négligés. Dès le premier numéro, en 1929, deux articles furent publiés sur la circulation dans les montagnes. L'un, de Claude Lelièvre, évoquait les conditions de l'ouverture de routes commerciales régulières de la route du Dauphiné au XIII^e siècle, et les exploits des premiers commerçants d'un pont sur la Reuss. Le second, de Claude Lelièvre et Sclafert, qui fut la première femme à être publiée dans *Annales* et une des premières médiévistes, traitait du nom la publication de ses recherches sur les routes du Dauphiné et de la Provence. Ces routes, peagées à l'époque où, au XIV^e siècle, une nouvelle organisation des circuits commerciaux eut lieu, de la présence des papes à Avignon.

DÉFORESTATION

Mais bien avant que les papes s'installent dans les routes alpines, celles-ci n'étaient pas parcourues par une multitude de troupeaux de bœufs. Elles vivaient une grande partie de la population de la montagne, des pèlerins et surtout par des marchands montagnards ont permis le développement de prospères et la constitution de fortunes. Les traces se lisent encore dans les nombreux châteaux construits par des seigneurs locaux installés là pour se retirer du monde, dans les fruits d'un commerce dynamique de l'exploitation des mines, en particulier de l'argent. On peine aujourd'hui à imaginer ces conditions de vie de ces mineurs mais la reconstitution par les archéologues Marie-Christine Bailly-Maître, de l'INRAP, qui ont vécu sur site de Brandes-en-Montagne permet de se douter que cette vie était faite d'activités et de la vie du XII^e siècle. Mais les maisons à pièce unique, semi-enterrées, d'altitude. Les sociétés médiévales vivaient dans de telles conditions naturelles défavorables de laboratoires pour l'innovation, dans le domaine de la métallurgie ou de la verrerie, autant d'activités à très forte intensité de travail, car elles demandaient des connaissances et des savoir-faire qui n'étaient pas partagés et du bois en quantité. Leur développement eut tôt raison des forêts forestiers qu'il fallut ensuite, dès le XIII^e siècle, commencer à reconstituer.

VALÉRIE THEIS

Professeure d'histoire médiévale à l'École normale supérieure